Débroussaillement et maintien en état débroussaillé

Mise en application des obligations légales de débroussaillement (OLD) sur la commune

Introduction

Les incendies de forêt sur Boisseron

2 le 11/08/2015

4 depuis 1973

1,41 ha parcourus

Introduction

Les incendies de végétation sur Boisseron

122 incendies depuis 1973

80 entre 1973 et 1990

15 depuis 2000 dont 4 depuis 2010

Quelques incendies marquants sur la commune et à proximité

0,8 ha le 11/08/2015

167,9 ha le 15/07/2019

Galargues

1835 ha le 27/07/1989

Saint-Bauzille de Montmel

2544 ha le 30/08/2010

Fontanès

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DDTM34

OLD – Boisseron (Hérault)

VILLE DE BOISSERON

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DDTM34

OLD – Boisseron (Hérault)

VILLE DE BOISSERON

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DDTM34

OLD – Boisseron (Hérault)

VILLE DE BOISSERON

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DDTM34

OLD – Boisseron (Hérault)

VILLE DE BOISSERON

OLD – Boisseron (Hérault)

Code forestier

Arrêté Préfectoral
n° DDTM34-2013-03-02999
du 11 mars 2013

Pourquoi débroussailler ?

Code Forestier - *article L131-10*

Débroussaillement

Ce sont les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de **diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies**. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes.

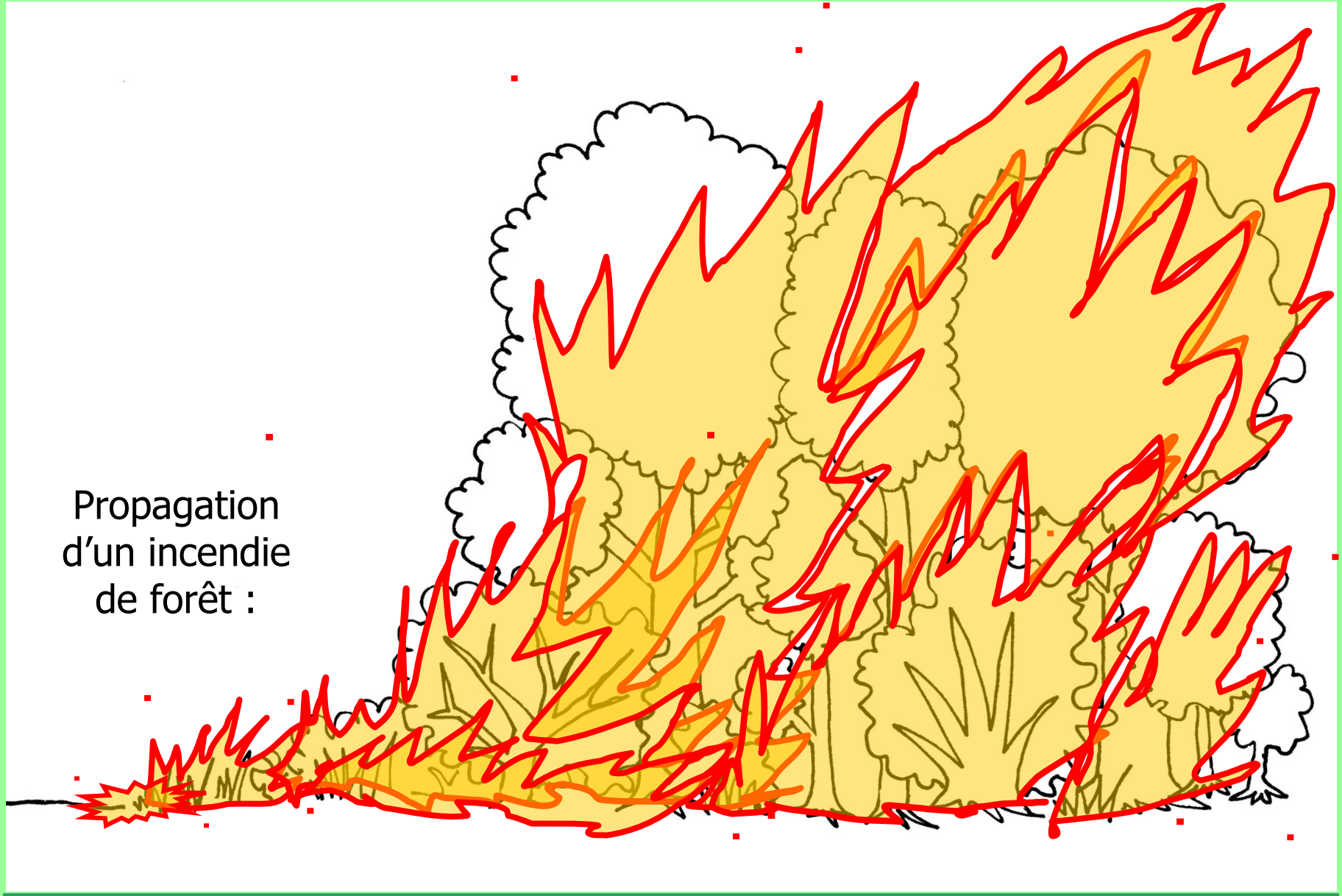

Les herbes et broussailles propagent le feu aux cimes des arbres.

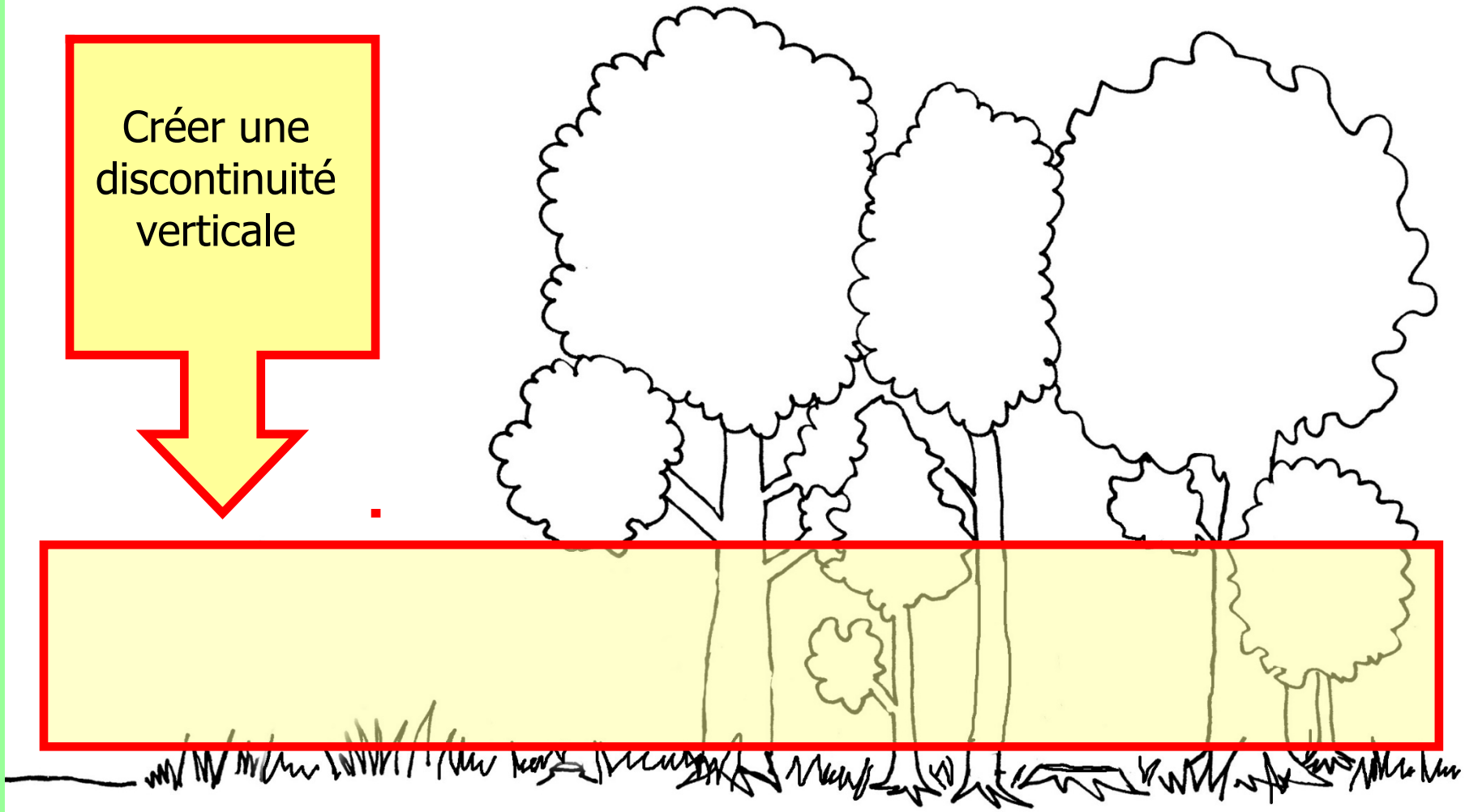

<u>Objectif :</u> ralentir la progression du feu et diminuer son intensité

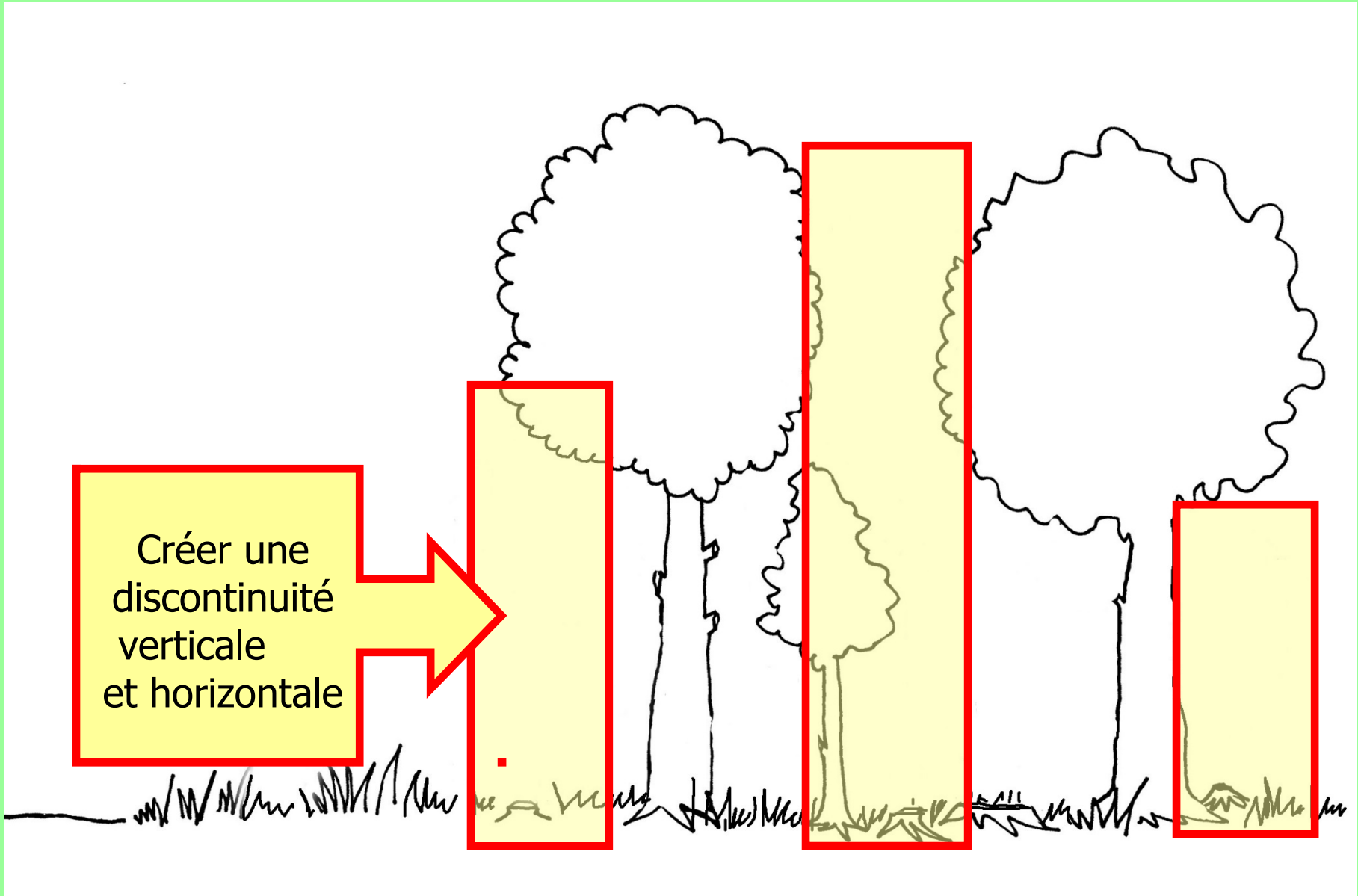

<u>Objectif :</u> protéger la forêt et faciliter le travail des pompiers

Objectifs du débroussaillement :

Protection de la forêt et des biens

Intervention facilitée des pompiers

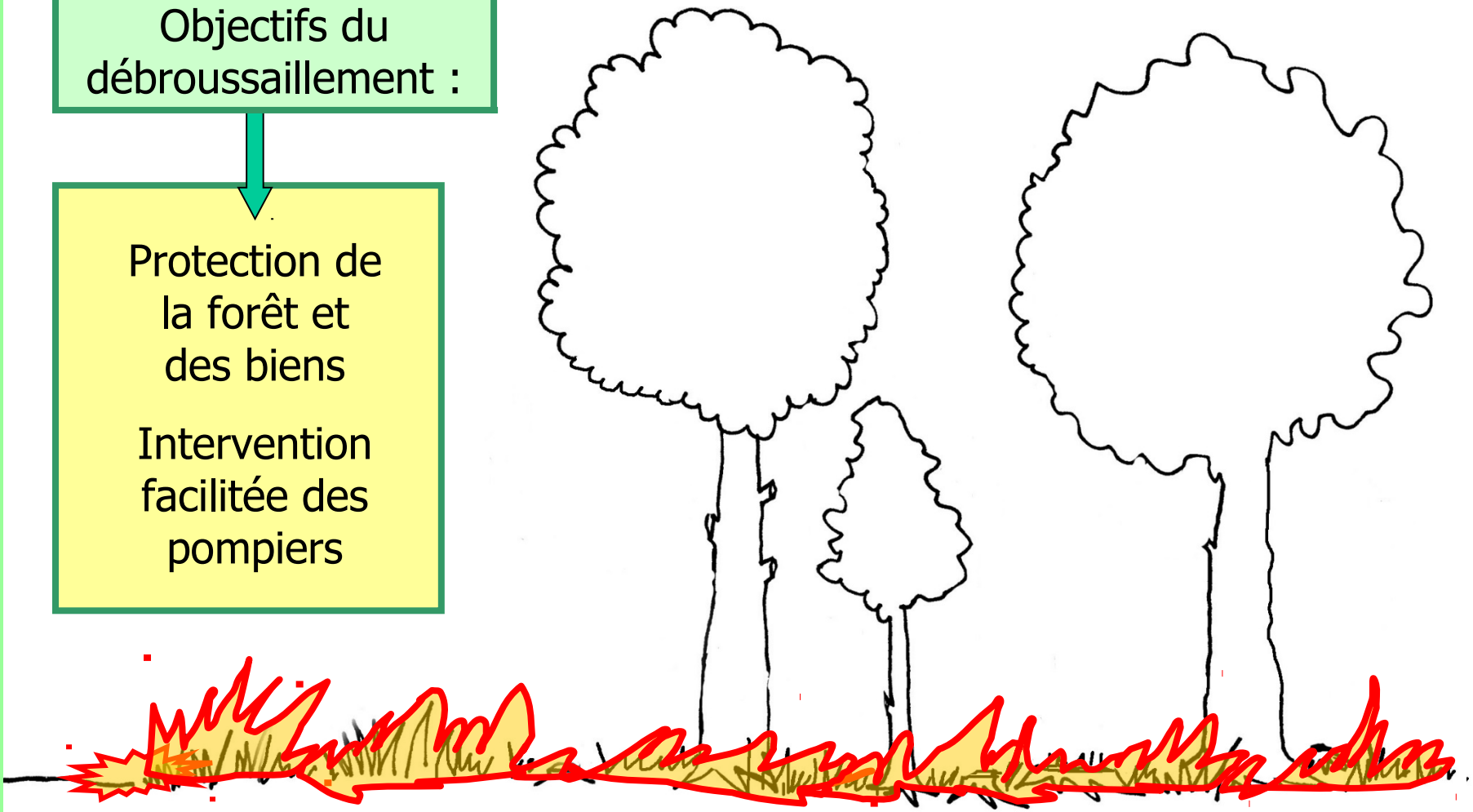

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DDTM34

OLD – Boisseron (Hérault)

VILLE DE BOISSERON

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DDTM34

OLD – Boisseron (Hérault)

VILLE DE BOISSERON

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DDTM34

OLD – Boisseron (Hérault)

VILLE DE BOISSERON

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DDTM34

OLD – Boisseron (Hérault)

VILLE DE BOISSERON

GRABELS 15 octobre 2007

Où débroussailler ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

PREVENTION DES INCENDIES DE FORÊT

CHAMP D'APPLICATION DES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

Département de l'HERAULT

ANNEXE I
Arrêté préfectoral n° DDTM34-2013-03-02999
du 11 mars 2013

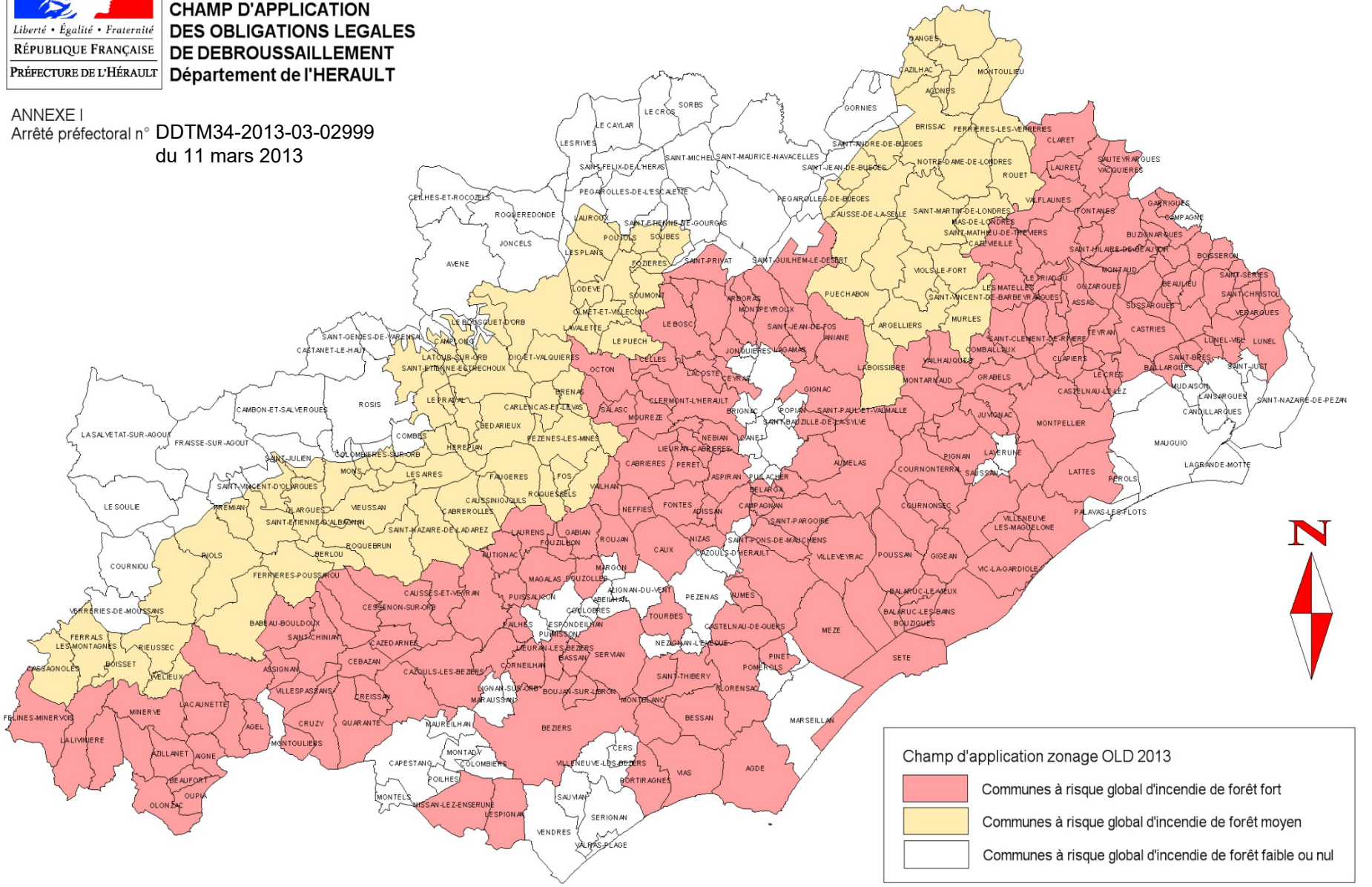

SIG - DDTM34 - MCL - janvier 2013

Champ d'application :

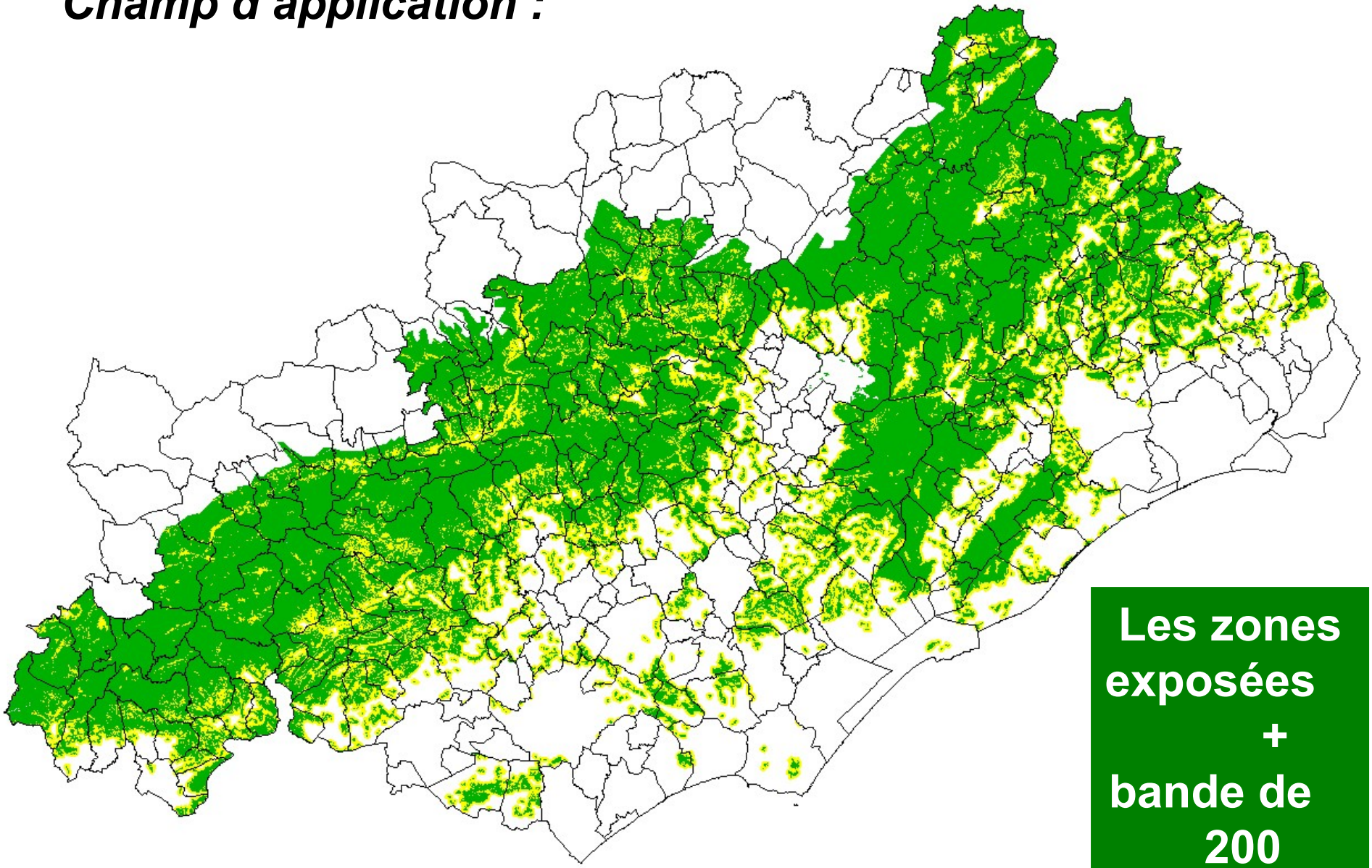

Les zones exposées + bande de 200 mètres.

http://www.herault.gouv.fr/Publications/Etudes-Cartes-Donnees/Atlas-cartographique/Foret/Protection-de-la-foret-contre-l-incendie/Debroussaillement

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DDTM34

OLD – Boisseron (Hérault)

VILLE DE BOISSERON

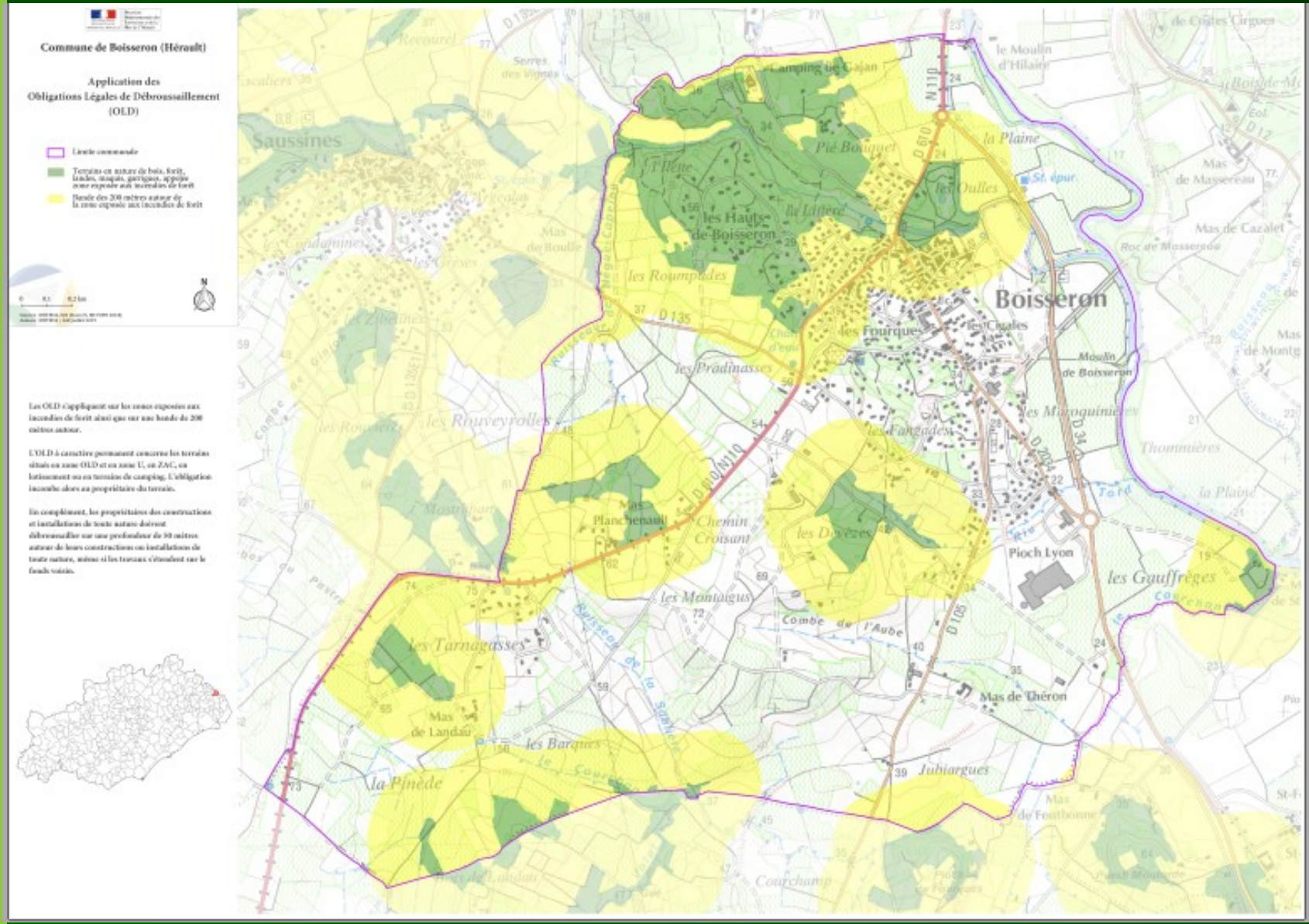

Qui doit débroussailler quoi ?

OLD – Boisseron (Hérault)

1°- Le débroussaillement et le maintien en état débroussaillé doivent être réalisés sur une profondeur de 50 mètres autour des constructions, chantiers et installations de toute nature. Les travaux sont **à la charge du propriétaire** de la construction, du chantier ou de l'installation de toute nature.

2°- Le débroussaillement et le maintien en état débroussaillé doivent être réalisés sur une profondeur de 5 mètres de part et d'autre de la voie privée qui dessert les constructions ci-dessus.

OLD – Boisseron (Hérault)

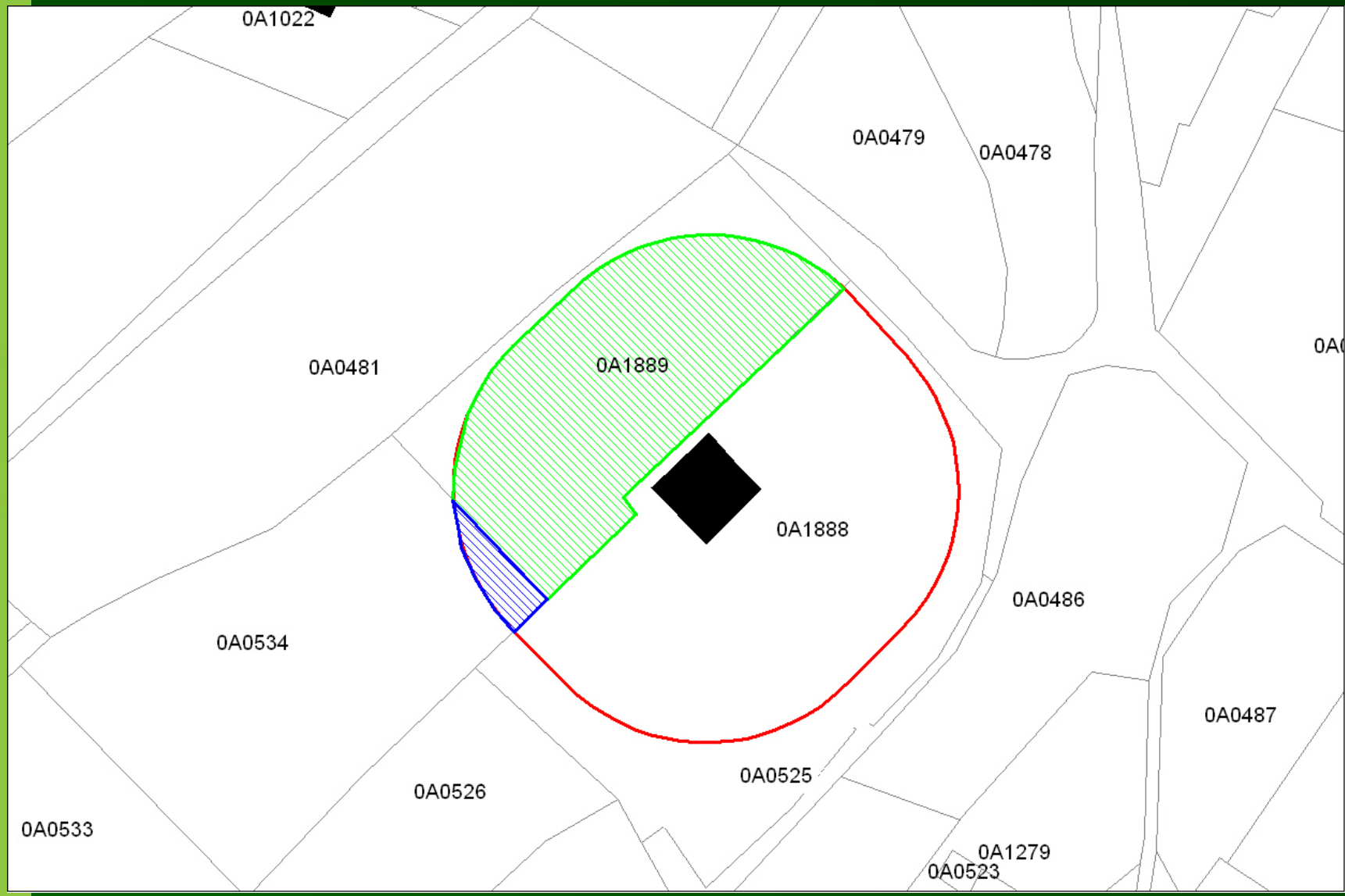

OLD – Boisseron (Hérault)

3°- Le débroussaillement et le maintien en état débroussaillé doivent être réalisés sur la totalité du terrain lorsqu'il est situé dans une zone U du plan local d'urbanisme, les travaux sont à la charge du propriétaire du terrain, que celui-ci soit construit ou non.

4°- Le débroussaillement et le maintien en état débroussaillé doivent être réalisés sur la totalité du terrain lorsque celui-ci est situé dans la zone constructible des communes non dotées d'un plan local d'urbanisme rendu public ou approuvé, les travaux sont à la charge du propriétaire du terrain, que celui-ci soit construit ou non.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DDTM34

VILLE DE BOISSERON

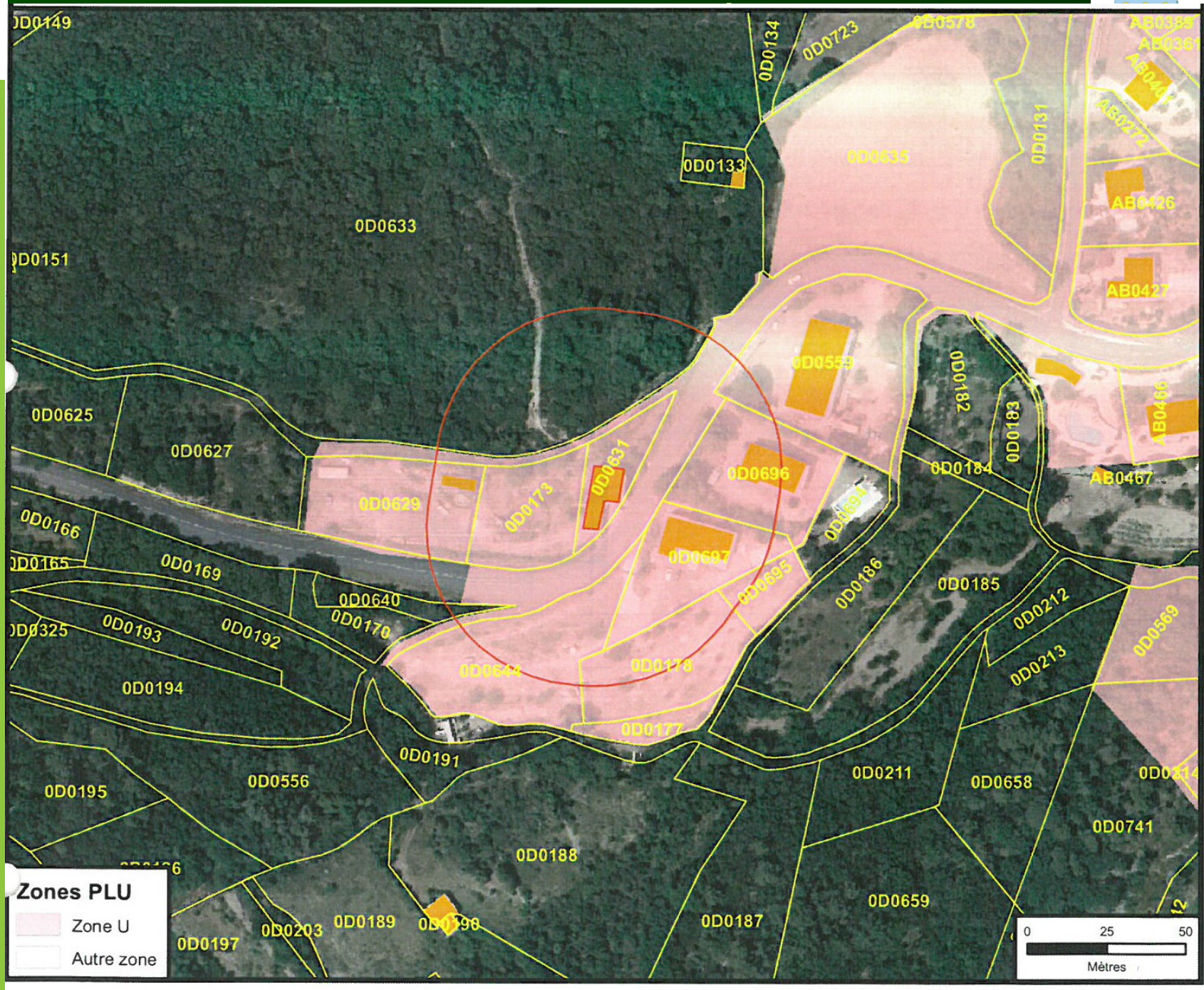

OLD – Boisseron (Hérault)

5°- Le débroussaillement et le maintien en état débroussaillé doivent être réalisés sur la totalité du terrain lorsqu'il est situé dans une ZAC, un lotissement ou une AFU, les travaux sont à la charge du propriétaire du terrain, que celui-ci soit construit ou non.

6°- Le débroussaillement et le maintien en état débroussaillé doivent être réalisés sur la totalité du terrain lorsqu'il s'agit d'un terrain de camping ou servant d'aire de stationnement de caravane. Les travaux sont à la charge du propriétaire du terrain de camping ou servant d'aire de stationnement de caravane.

OLD – Boisseron (Hérault)

7°- Le débroussaillement et le maintien en état débroussaillé doivent être réalisés sur une profondeur de 5 mètres de part et d'autre des voies ouvertes à la circulation automobile publique.

Le responsable des infrastructures est prioritaire en cas de superposition (L134-14 du code forestier).

Quand doit-on débroussailler ?

OLD – Boisseron (Hérault)

Les OLD doivent pouvoir être constatées en tout temps !

Risque d'incendie plus lié aux conditions météorologiques qu'à la saisonnalité du phénomène.

Les périodes les plus favorables pour réaliser les travaux : l'automne, l'hiver et le début du printemps (incinération possible).

OLD – Boisseron (Hérault)

Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) interdit tout brûlage de déchets verts (tonte de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, ...) toute l'année.

Les produits issus de l'agriculture (sarments, chaumes…) et de la sylviculture (bois, branchages…) ne sont pas concernés par le RSD.

Donc possibilité de brûler les produits issus du débroussaillement sous réserve de respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'emploi du feu de 2002.

Arrêté 2002
emploi du feu

Propriétaires et ayants-droit:

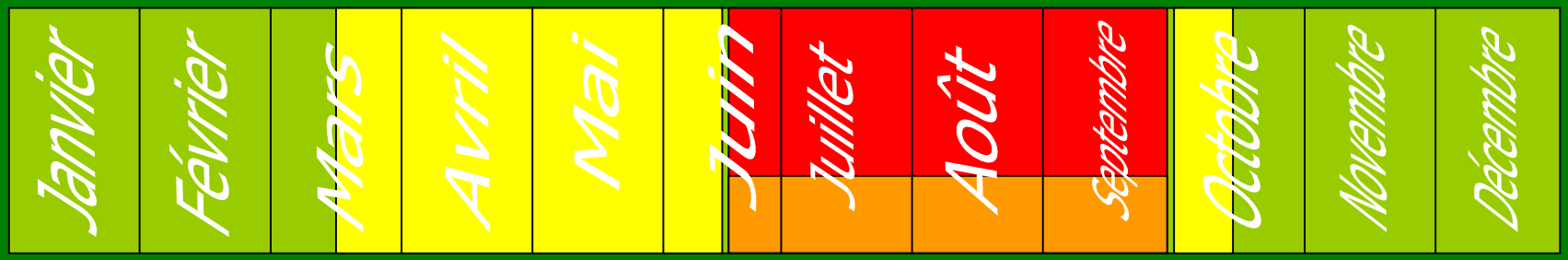

16 juin-30 septembre
Interdiction*

16 mars-15juin et 1er octobre-15 octobre
Régime déclaratif

1er janvier-15 mars et 16 octobre-31 décembre
Période non réglementée

Comment débroussailler ?

Annexe 2 - *Modalités techniques :*

1. Coupe et élimination de la végétation ligneuse basse

Annexe 2 - *Modalités techniques :*

2. Coupe et élimination des arbres et arbustes morts, dépérissants ou sans avenir ;

Annexe 2 - *Modalités techniques :*

3. Coupe et élimination des arbres et arbustes en densité excessive ;

Annexe 2 - *Modalités techniques :*

4. Coupe et élimination des végétaux dans le périmètre des constructions et à l'aplomb des des voies ;

Annexe 2 - *Modalités techniques :*

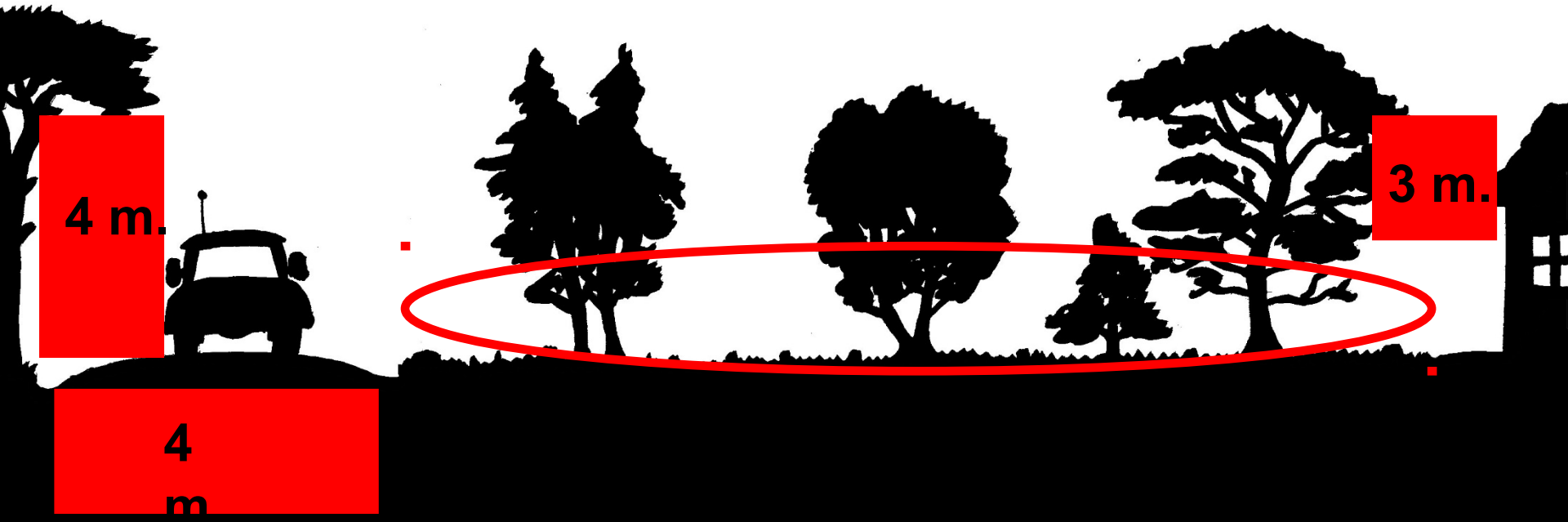

5. Élagage des arbres conservés

Annexe 2 - *Modalités techniques :*

6. Élimination de tous les rémanents.

Annexe 2 - *Modalités techniques :*

Vue de dessus d'un débroussaillement

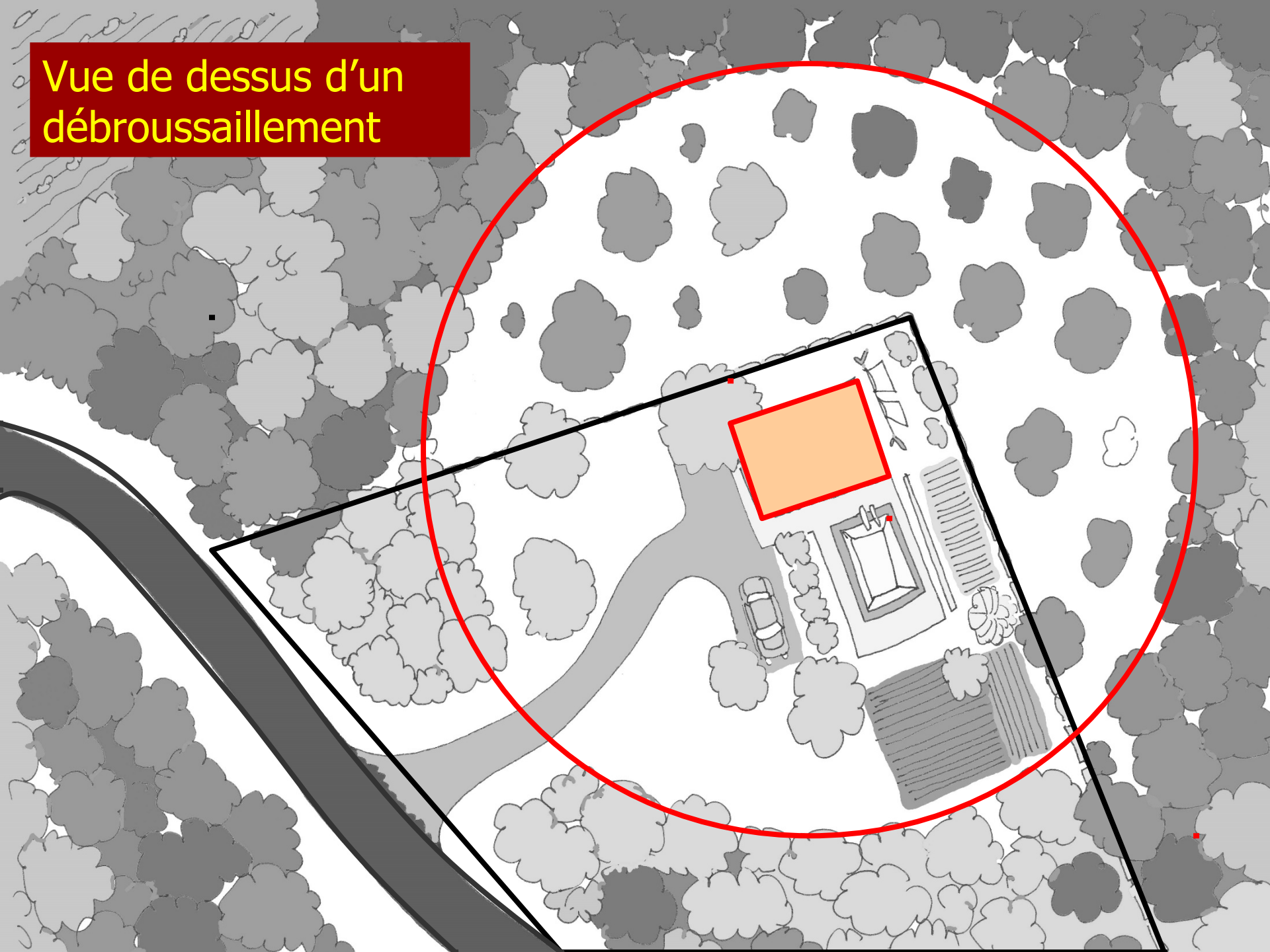

OLD – Boisseron (Hérault)

Exemples de travaux conformes de débroussaillement réglementaire en photos

CASTRIES

FONTANES

Non
Débroussaillé
Débroussaillé
SETE

Non Débroussaillé
Débroussaillé
SETE

Représentation de la largueur à débroussailler le long d'une voirie et du gabarit (Saint-Mathieu-de-Tréviers)

Source: DDTM34

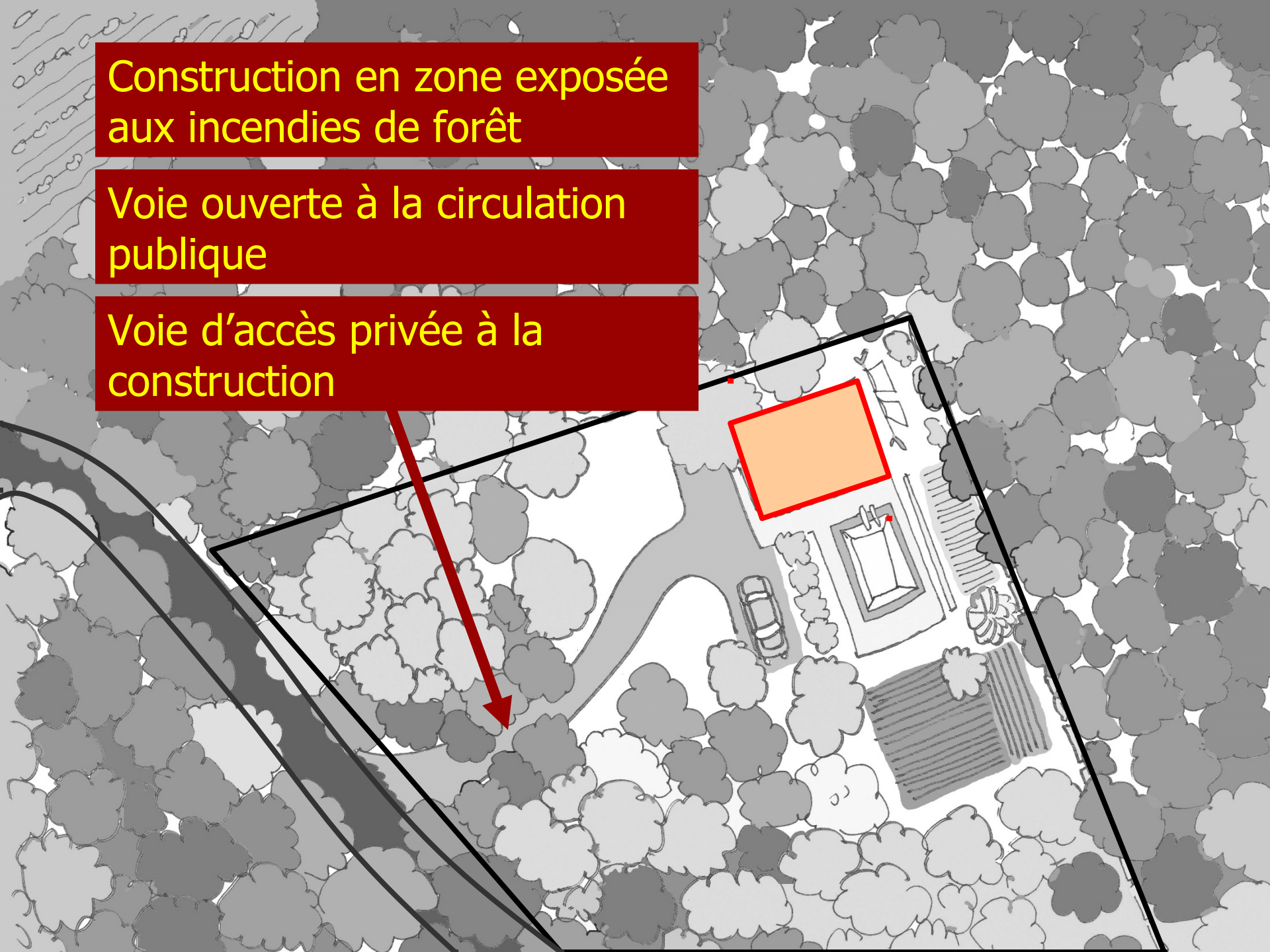
Construction en zone exposée aux incendies de forêt
Voie ouverte à la circulation publique
Voie d'accès privée à la construction

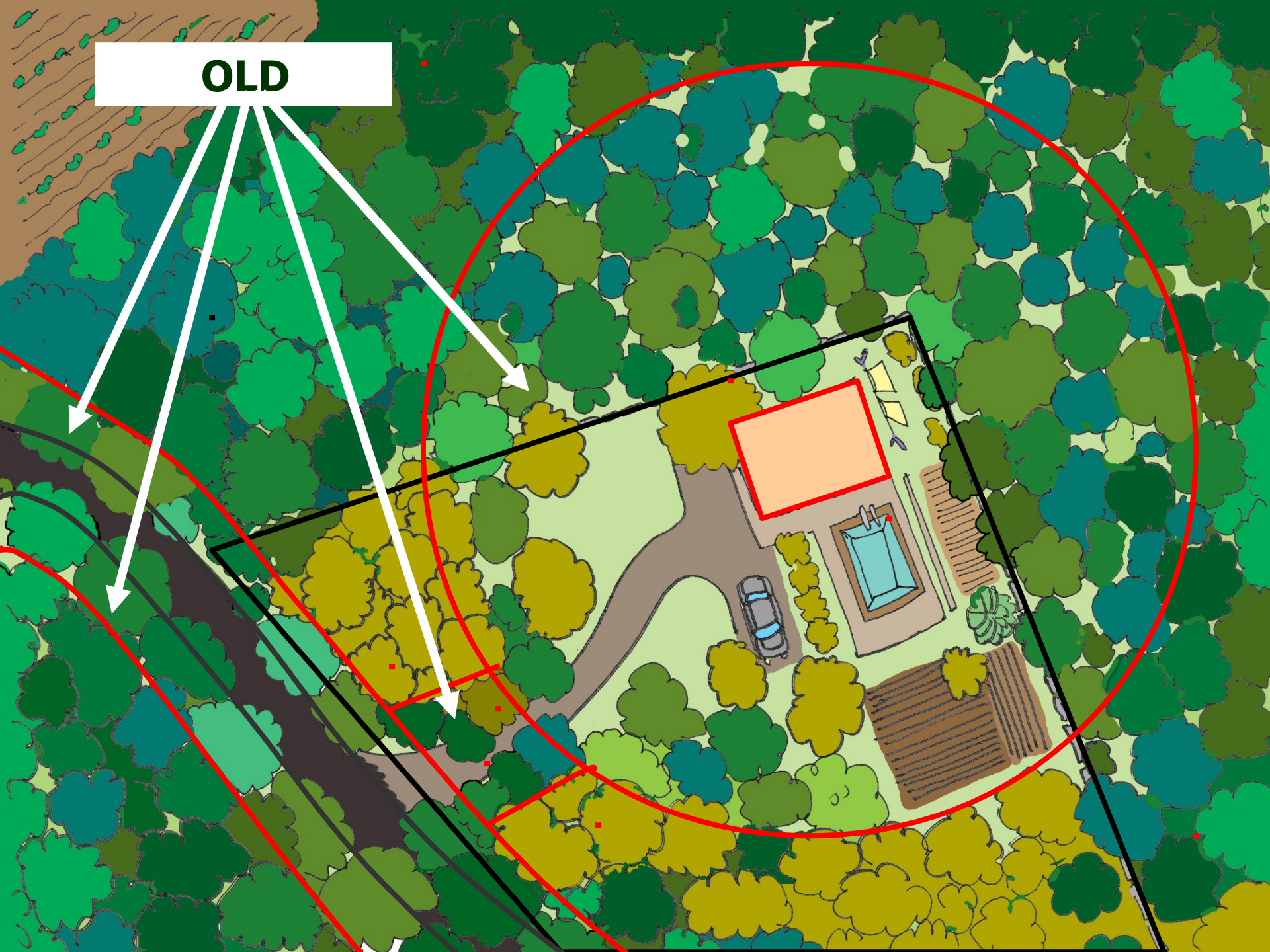
OLD

Mise en sécurité de la construction en intervenant principalement dans l'espace naturel

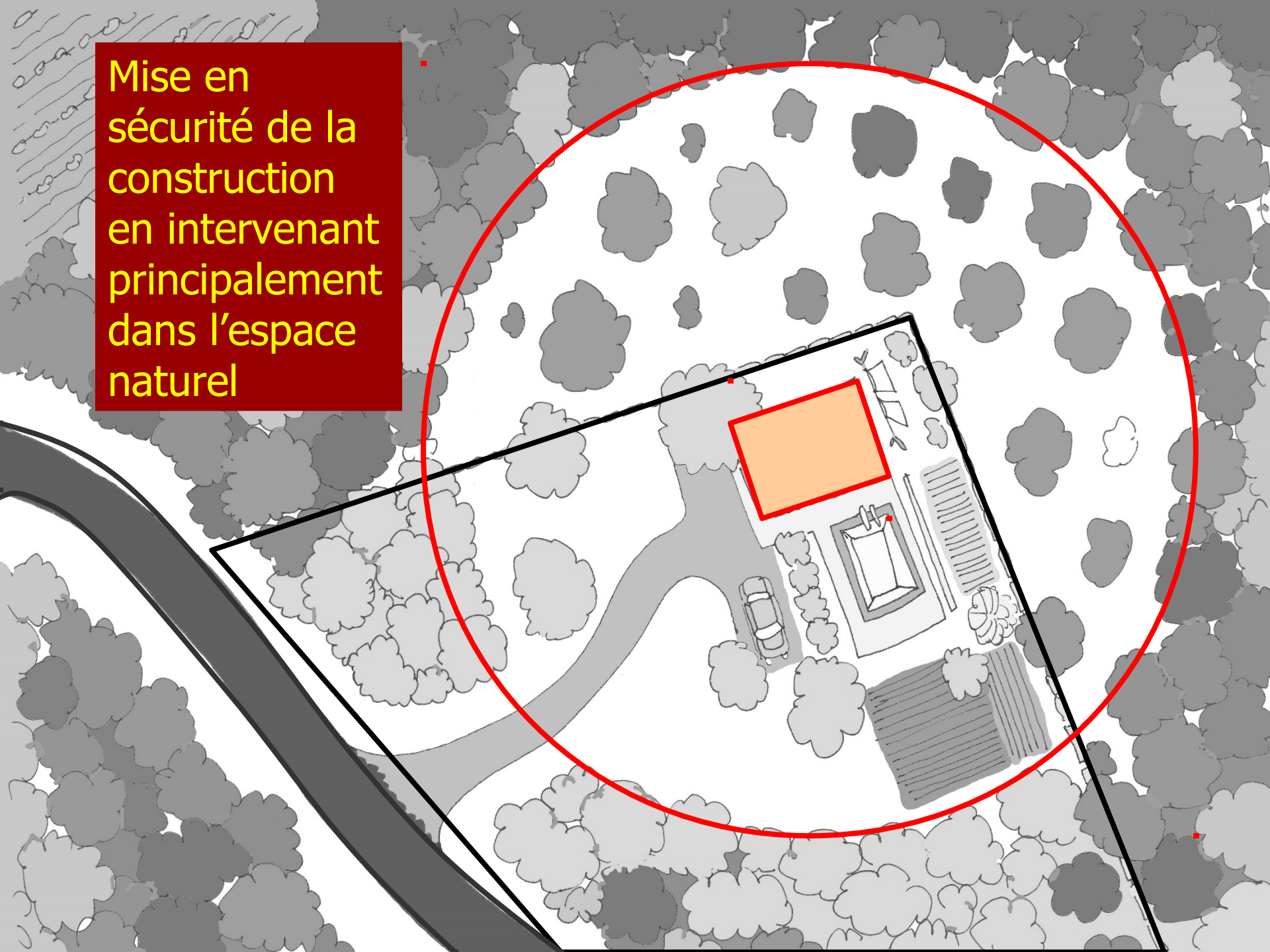

Le jardin d'agrément entretenu

PREFECTURE DE L'HERAULT

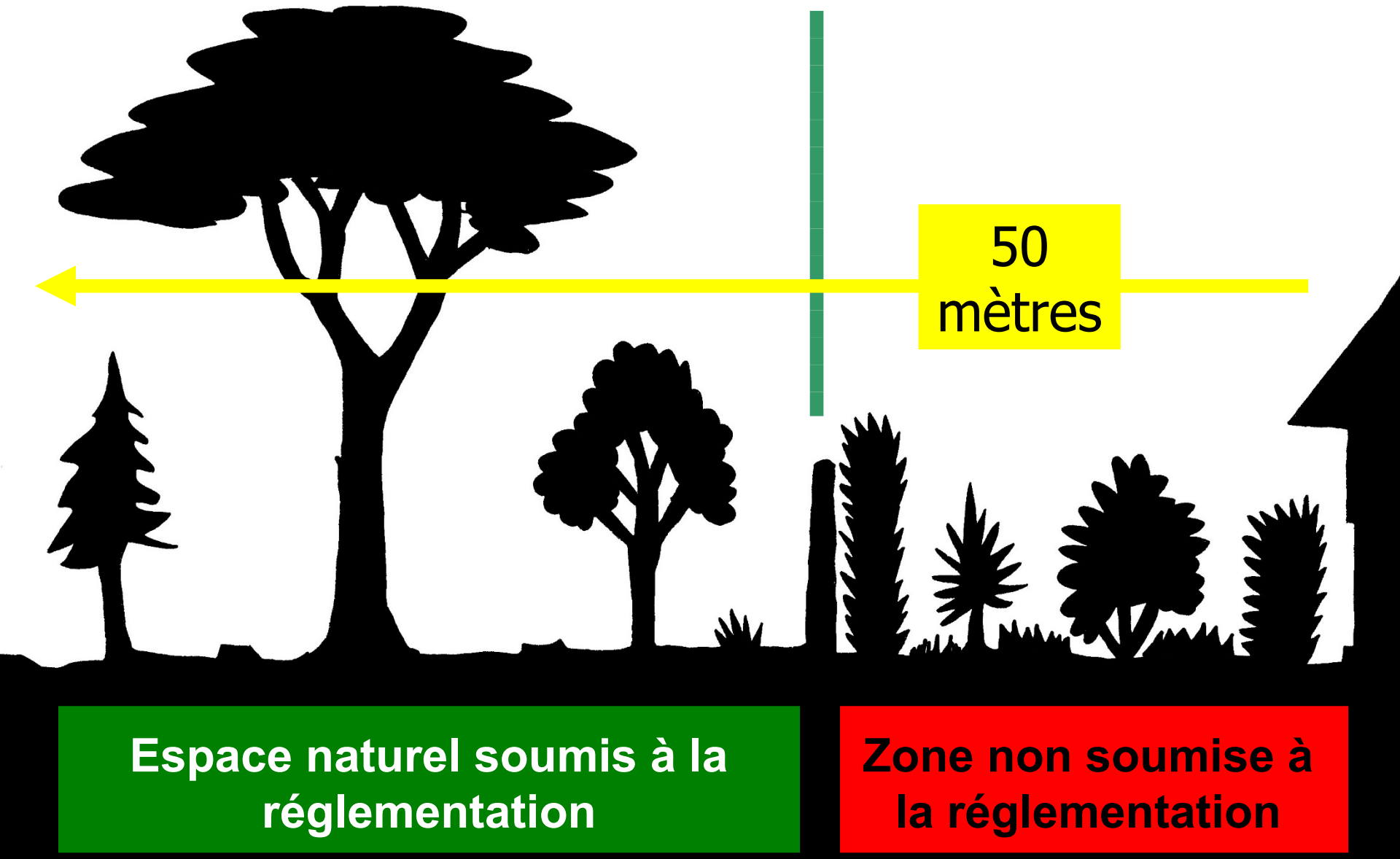

Le jardin potager cultivé et entretenu

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE L'HERAULT

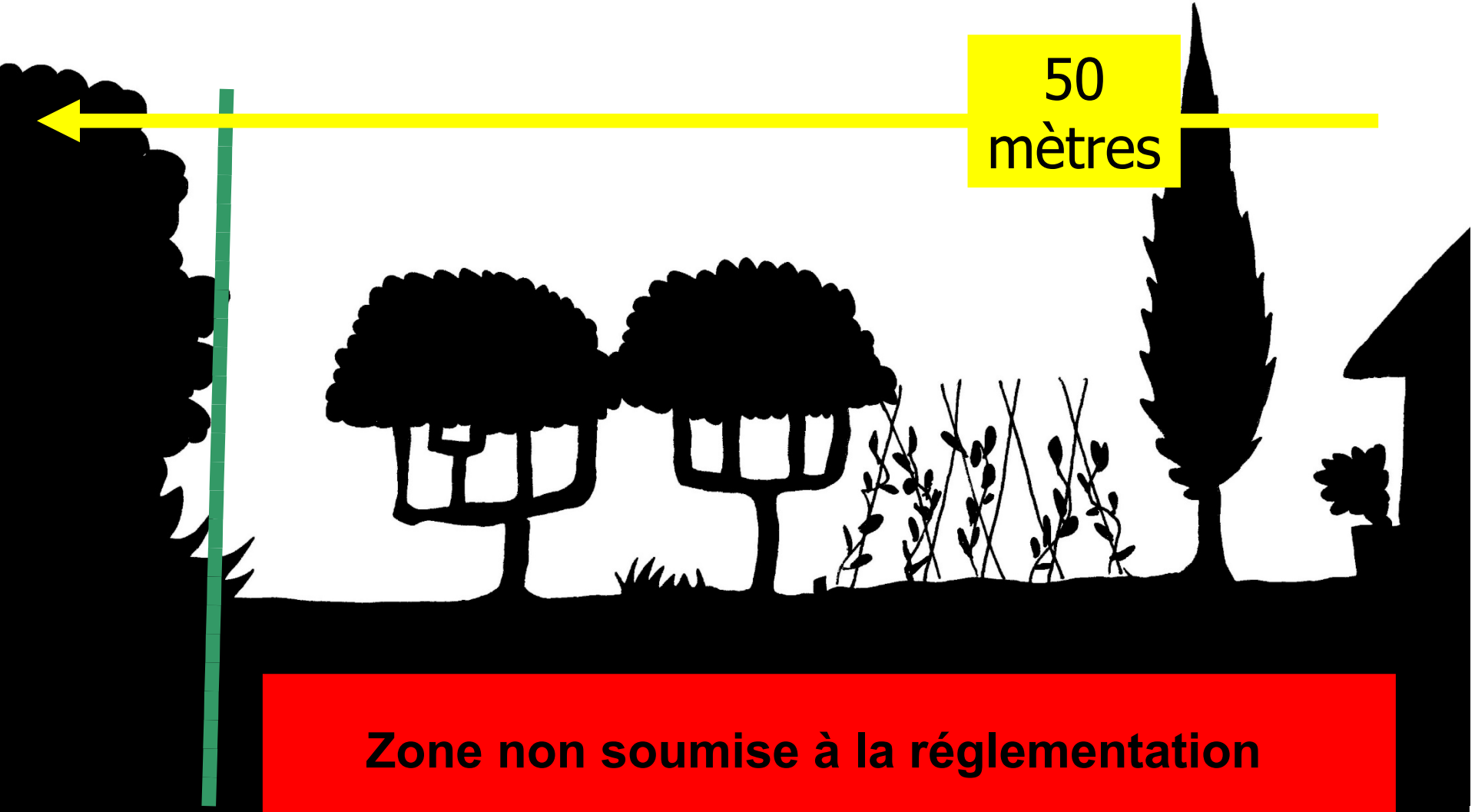

Zone non soumise à la réglementation

OLD – Boisseron (Hérault)

Recommandations concernant l'entretien des haies (hors champ d'application OLD sauf proximité immédiate)

Art. 671 à 675 du Code Civil

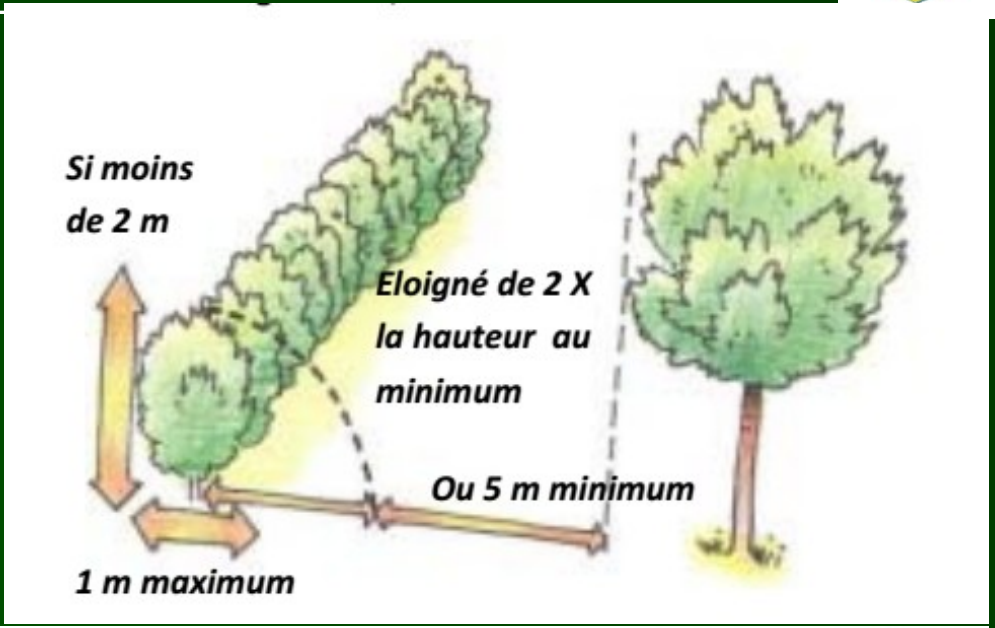

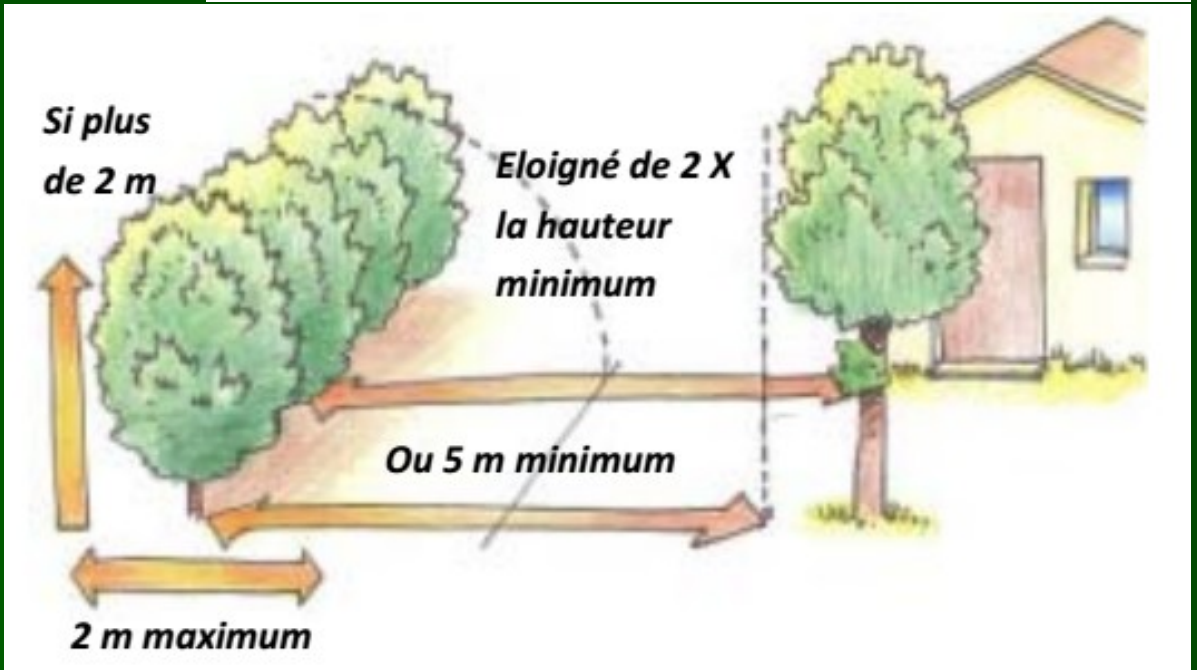

OLD – Boisseron (Hérault)

Modalités techniques

Précisions sur les arbres remarquables.

Mise en place d'un gabarit de circulation de 4 mètres sur 4 mètres pour toutes les voies privées et les voies ouvertes à la circulation publique qui desservent des enjeux à protéger.

OLD – Boisseron (Hérault)

Exemple d'arbre remarquable (platane)

OLD – Boisseron (Hérault)

Travaux d’OLD en EBC ,

Travaux d’OLD en site classé

OLD – Boisseron (Hérault)

Obligations relatives aux infrastructures de transport et de distribution d'énergie électrique.

Pas d'OLD

Élimination des rémanents.

Le responsable des infrastructures prioritaire en cas de superposition.

OLD – Boisseron (Hérault)

Débroussaillement et maintien en état débroussaillé sur terrain d'autrui relatifs à l'urbanisation.

- Plus de partage de responsabilité et fin des superpositions d'obligations.
- Priorité au propriétaire ;
- Priorité au propriétaire de la construction la plus proche de la limite ;
- Transfert de responsabilité au propriétaire qui refuse l'accès.

Cas de superposition d'OLD (Art. L 131-13 du Code Forestier):

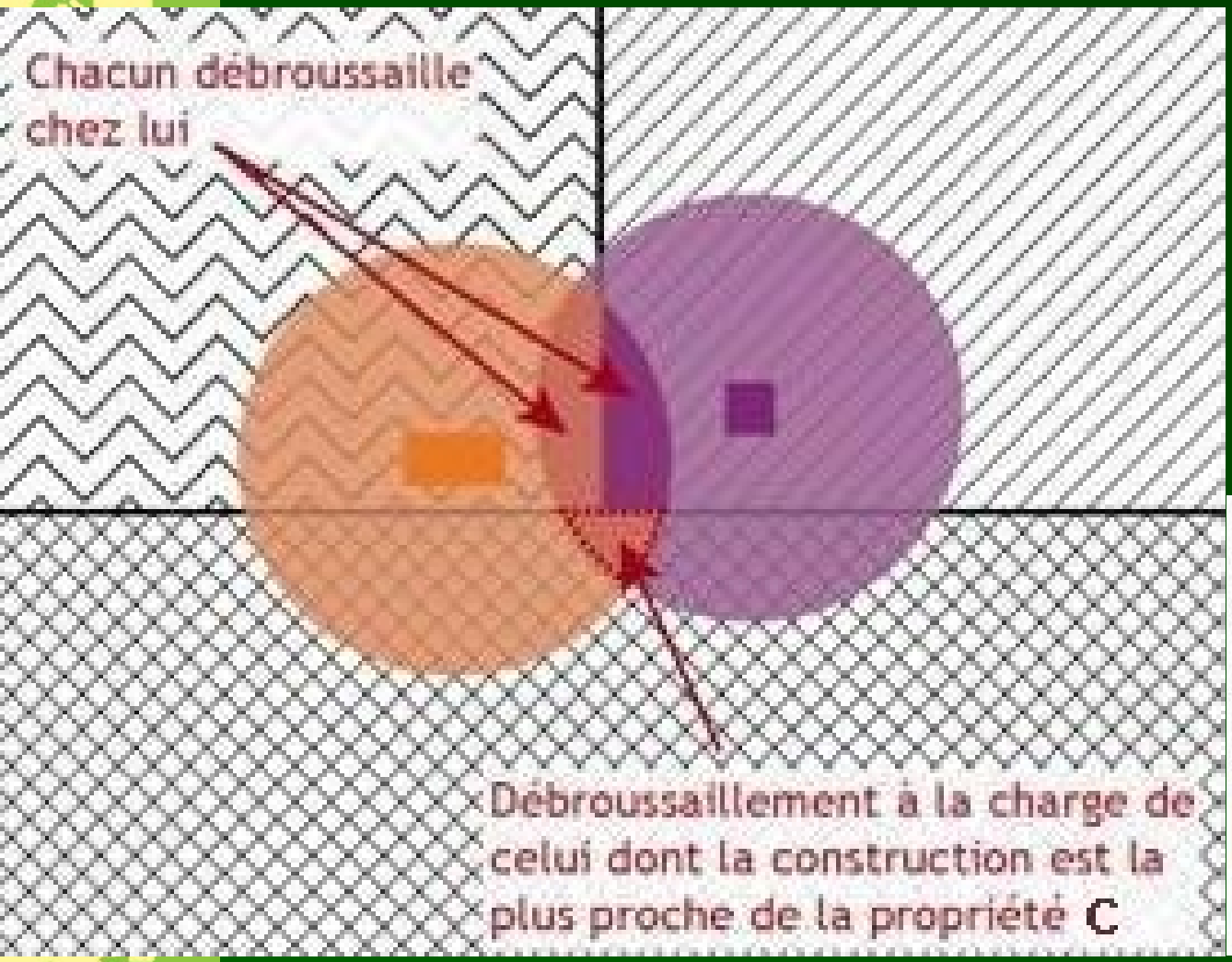

LEGENDE :

- Propriété A
- Propriété B
- Propriété C
- Zone à débroussailler par A
- Zone à débroussailler par B

Qui contrôle le débroussaillement ?

Deux procédures de contrôle complémentaires et indépendantes :

1. L'article L134-7 du Code forestier charge le Maire d'assurer le contrôle de l'exécution des OLD ;

   Il doit, par la réalisation de travaux d'office le cas échéant, assurer la sécurité des personnes et des biens.

OLD – Boisseron (Hérault)

Office National des Forêts

2.

Les articles L161-4 et R163-3 du Code forestier donnent pouvoir aux agents assermentés de rechercher, constater avec sanction le cas échéant, les propriétaires en infraction aux OLD.

L'ONF intervient sous convention comme mandataire de l'État conformément au plan de contrôle départemental.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DDTM34

OLD – Boisseron (Hérault)

VILLE DE BOISSERON

POUR PAYER L'AMENDE, VOUS DEVEZ

– **SOIT établir UN CHÈQUE** libellé à l'ordre du Trésor public en Euros (€), et l'expédier sous enveloppe affranchie avec la présente carte à l'adresse indiquée au recto, sans agrafe ni trombone.

– **SOIT coller UN TIMBRE-AMENDE** en Euros (€) (partie à envoyer) sur l'emplacement réservé de la présente carte et expédier celle-ci après l'avoir affranchie à l'adresse indiquée au recto (la vente des timbres-amendes est assurée par les débits de tabac, les trésoreries et les recettes des impôts).

DU MONTANT DE L'AMENDE FORFAITAIRE MINORÉE Cas n° 2 BIS, n° 3 BIS et n° 4 BIS	DU MONTANT DE L'AMENDE FORFAITAIRE Cas Piéton et n° 1, n° 2, n° 3, n° 4
Dans les *3 jours* à compter de la date de la constatation de l'infraction ou dans les *7 jours* qui suivent l'envoi de cette carte de paiement, si elle vous a été ultérieurement adressée. **À défaut de respecter ce délai, vous serez redevable de *l'amende forfaitaire* qui devra être réglée dans les conditions prévues ci-contre.**	Dans les *30 jours* à compter de la date de la constatation de l'infraction. **À défaut de respecter ce délai, vous serez destinataire d'un avis de paiement de *l'amende forfaitaire majorée*** (art. 529-2 du CPP) **adressé par le Trésor public.**

Dans tous les cas, vous devez conserver l'avis de contravention (deuxième volet) pour justifier du paiement

Si vous contestez la réalité de l'infraction vous ne payez pas, mais vous devez dans le délai de *30 jours* transmettre à :

- une lettre précisant les motifs de votre contestation ;
- la présente carte de paiement dont vous aurez complété le questionnaire ci-contre ;
- l'avis de contravention qui vous a été remis en même temps.

Cette contestation sera transmise au Parquet près le Tribunal de police.
En cas de condamnation par le tribunal, le montant de l'amende sera **au moins égal** à l'amende forfaitaire.

NOM	(suivi s'il y a lieu du nom d'usage)				
PRÉNOMS					
NÉ(E) LE		À		DÉPT. PAYS	
ADRESSE					
COMMUNE				CODE POSTAL	
PERMIS DE CONDUIRE N°		DÉLIVRÉ LE À			

Le Maire doit faire réaliser les OLD ;

Les agents assermentés doivent contrôler et sanctionner les propriétaires en infraction.

OLD – Boisseron (Hérault)

Le débroussaillement une obligation … pour éviter que l'irréparable ne se produise !

Maison brûlée sur la commune de VILLEVEYRAC - Incendie de ST-PONS-DE-MAUCHIENS du 9 août 2017

Maison brûlée sur la commune de ST-GELY-DU-FESC - Incendie de ST-GELY-DU-FESC du 10 septembre 2017

Maison brûlée sur la commune de ST-GELY-DU-FESC - Incendie de ST-GELY-DU-FESC du 10 septembre 2017

OLD – Boisseron (Hérault)

www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-durable/Foret/Prevention-des-forets-contre-les-incendies/Débroussaillement

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DDTM34

OLD – Boisseron (Hérault)

VILLE DE BOISSERON

Débroussaillement / Défense des forêts contre les incendies / Forêt / Agriculture, forêt et développement durable / Politiques publiques / Accueil - Les services de l'État dans l'Hérault - Mozilla Firefox

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

Débroussaillement / Défense des forêts cont...

www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-durable/Foret/Defense-des-forets-contre-les-incendies/Debroussaillement

Les plus visités | Agenda :: octobre 20... | Code forestier (nouv... | DPFM | Territorial - SID PC 34 | Météo-France-FdF | Promethee | Accueil - Météorage - ... | Doodle: planification f... | Géoportail - le portail ... | AGRICOLL | Formation Continue A... | Préfecture du Langue... | PagesBlanches, l'ann... | tif | eBay | Annuaire inversé

Accueil > Politiques publiques > Agriculture, forêt et développement durable > Forêt > Défense des forêts contre les incendies > **Débroussaillement**

Défense des forêts contre les incendies

- Débroussaillement
- Emploi du feu - Brûlage et incinération des végétaux

Débroussaillement

Les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)

A lire dans cette rubrique

- Où débroussailler?
- Courriers type
- Cas particuliers
- Comment débroussailler?
- Quand doit-on débroussailler ?
- Qui doit débroussailler quoi ?
- Pourquoi débroussailler ?
- Les textes applicables
- Un outil complémentaire qui permet au maire de faire réaliser le nettoyage des abords des zones urbaines ou construites
- Qui contrôle?

et des économies
d'énergie garanties !

Démarrer | Courrier entrant - CLOPE... | MapInfo Professional - [... | Débroussaillement / ... | OLD-ONF-2014.ppt | AP - OLD - version 2013 ... | 12:31

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DDTM34

OLD – Boisseron (Hérault)

VILLE DE BOISSERON

Merci.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DDTM34